

Compte rendu du CHSCT ministériel du 23 juin 2017

Le CHSCT-M du MAA s'est réuni pour la deuxième fois cette année le 23 juin 2017, sous la présidence d'Anne Perret.

La CFDT était représentée par Jean-François Le Clanche, Jacques Moinard et Myriam Prigent.

Situation dans les SEA

La CFDT a pris acte des mesures d'accompagnement prises par l'administration pour remédier à la crise actuelle traversée par les SEA. Mais ces mesures sont cependant largement insuffisantes !

Il faut maintenant :

- déployer des moyens humains supplémentaires ;
- mettre en place un véritable réseau d'expertise ;
- simplifier les procédures ;
- fiabiliser les outils informatiques ;
- faciliter les échanges entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de la PAC ;
- rassurer les agents et reconnaître leur investissement.

Toutes ces préconisations sont clairement exposées dans le rapport ORSEU, et le dernier rapport inter-inspections sur l'organisation et le fonctionnement des DDI souligne notamment la question préoccupante de l'adéquation missions-moyens suite aux fortes réductions d'effectifs !

L'administration centrale doit assurer un pilotage fort et courageux en reprenant toute sa place.

Les équipes sur le terrain sont épuisées et désabusées, nos partenaires et usagers exaspérés par les retards accumulés dans le traitement de leurs dossiers.

Le temps des discours est terminé, l'heure n'est plus aux constats mais à l'action rapide et volontaire. La crédibilité du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est en jeu.

La CFDT sera force de proposition tout en restant vigilante sur ce dossier brûlant. Deux groupes de travail ont été mis en place. Nous sommes particulièrement inquiets concernant la suite des travaux animés par la DGPE, les principaux pilotes ayant changé d'affectation.

Nous souhaitons reprendre le plus rapidement possible les travaux au sein des différents groupes définis lors de la réunion du 6 juin à la DGPE.

En réponse, l'administration centrale a confirmé sa volonté de piloter de manière « forte et courageuse » le dossier de la crise des services d'économie agricole (SEA) en mobilisant des moyens supplémentaires pour des réponses concrètes.

Le rapport du cabinet « ORSEU » a été diffusé, y compris pour information au comité technique des DDI.

Quatre groupes de travail nationaux ont été créés et regroupent les multiples acteurs concernés :

- 1. Gouvernance et pilotage national, communication avec les usagers, simplification.*
- 2. Outil ISIS : conception, ergonomie, fiabilité et calendrier de développement OSIRIS.*
- 3. Outil OSIRIS : conception, ergonomie, fiabilité et calendrier de développement.*
- 4. Relations entre les partenaires et organisation de réseaux d'experts.*

Des groupes régionaux pilotés par les DRAAF seront également mis en place cet automne. Ils traiteront de la gouvernance FEADER (moyens humains et instrumentation) et de l'organisation régionale de réseaux métiers.

En parallèle, des ateliers d'échanges de pratiques et des formations courtes sont conduits (par exemple : organisation d'ateliers de co-développement, ou stages pour gérer la détresse des agriculteurs).

L'administration se veut rassurante sur l'évolution de la situation dans les SEA et indique que fin juin, 95% des paiements seront effectués. Les retards considérables commencent à être rattrapés. La possibilité de voir, en 2018, la fin de cette crise se profile.

La CFDT estime que la vision de l'administration est trop optimiste et que la crise ne s'arrêtera pas sans s'attaquer aux causes structurelles. C'est d'ailleurs ce que relève, après les ISST et les organisations syndicales, le rapport ORSEU, particulièrement pour ce qui concerne le second pilier (FEADER) pour les mois à venir.

Handicap

Sur la question du handicap, nous pensons qu'une impulsion générale, au-delà d'une simple communication, avec une véritable prise en compte des situations particulières est indispensable...

En effet, des dossiers lourds sont en attente de règlement... faute d'être bien gérés à temps ! Ces situations concernent particulièrement l'adaptation des postes lors d'aggravation d'un handicap ou/et lors de retour d'un congé longue maladie.

La présidente rappelle qu'un comité de pilotage « Handicap » suivra la réalisation du plan d'action.

Pour la CFDT, ce comité ne répond pas à notre demande. C'est une cellule « handicap » composée d'IGAPS spécialisés, d'ISST, du référent handicap, de personnes ressource du SRH, qui permettrait d'accompagner réellement et efficacement les structures qui font face à des situations complexes.

Concernant le plan « Handicap » 2017-2019, l'administration apporte les éléments suivants :

- baisse du budget affecté proche de 25% ;*
- 25 personnes ont suivi la formation « ambassadeur handicap » ;*
- le réseau d'ambassadeurs compte 34 ambassadeurs ;*
- existence d'un forum de discussion.*

La baisse du budget est regrettable ; la CFDT sera néanmoins vigilante à ce que l'administration mobilise les moyens adéquats pour les agents en situation de handicap.

Site à consulter : <http://handicap.agriculture.gouv.fr/>

Canicule

La CFDT interpelle l'administration sur cette actualité « brûlante »... nous pensons qu'un message de prévention et d'assouplissement des horaires de travail en période de canicule, envoyés aux directeurs pour diffusion aux agents, comme cela a été fait en DDI, serait de nature à conforter l'action du ministère en matière de prévention des risques et de santé au travail.

Une information a été mise en ligne sur l'intranet du ministère. L'administration considère avant tout que c'est le niveau local qui possède l'expertise nécessaire pour traiter cette question. Un message adressé aux directeurs sera envoyé afin de les inciter à plus de réactivité.

La CFDT souhaite insister sur l'assouplissement des horaires de travail en période de canicule. Les DDI dérogent beaucoup plus facilement au RIALTO que les DRAAF. Une information du secrétariat général du MAA semble nécessaire pour permettre ces assouplissements temporaires en DRAAF. Les négociations difficiles sur la récupération des heures supplémentaires ont montré à ce sujet le peu de marges de manœuvre laissé au niveau local !

Plan de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) des agents en abattoirs

Préparation de la passation du marché public de prestation pour recours aux compétences conseil ergonomie / chaîne abattage. Objectif : boucler le dossier fin 2017. Un dispositif de formation, gratuit et à distance, « numérique » (e-learning), complémentaire des formations traditionnelles va être proposé aux agents (durée une heure), en mars 2018. Une information présentant le dispositif sera faite, notamment au moyen d'une note de service. Un ouvrage de référence va aussi être distribué.

Agressions des agents

Un guide pratique « vivant » à destination des agents du MAA est en fin de rédaction pour les aider à gérer des situations conflictuelles avec agressions, qu'elles soient le fait d'usagers ou entre collègues (publication fin 2017).

Dans l'attente de ce guide, la CFDT vous rappelle que toute agression doit faire l'objet d'un signalement *via la fiche dédiée*.

Équipements de protection individuelle (EPI)

L'objectif est de revoir l'ensemble du marché public de la DGAL en réalisant un nouveau cahier des charges afin d'équiper les agents d'équipements de protection individuelle

(EPI) adaptés. Un questionnaire (en cours d'élaboration) sera adressé aux agents pour bien identifier leurs besoins dans ce domaine.

Exposition aux pesticides des agents lors de contrôles en exploitation

Un étudiant en Master réalise un mémoire permettant de mieux connaître l'exposition de nos agents (SRAL, SIVEP) aux pesticides, domaine où l'on ne disposait d'aucune donnée au MAA. La plupart des pesticides recensés sont des cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques. Les premiers résultats indiquent que ces agents sont peu exposés. Le risque existe cependant et devra être maîtrisé. Début 2018, le programme va s'élargir en intégrant les exploitations des lycées agricoles et les laboratoires des écoles du supérieur.

Pour tous ces sujets, n'hésitez pas à contacter vos représentants au CHSCT-M du MAA, ou la [permanence CFDT](#).